



Commune de KANFEN
Département de la Moselle
Arrondissement de THIONVILLE-EST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 avril 2010 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**

Séance du 12 avril 2010

Présents: *Messieurs Didier NICLOUX, Christophe THILL, Walter BELLOFATTO, Didier KAIZER, Alain DURRINGER, Pascal BORRE, Mademoiselle Isabelle RENOIR, Mesdames Valérie DECKER, Nicole GREFF, Agnès REGNIER, Sandrine SCHEID.*

Excusés: *Madame Yolande KIEFFER qui a donné procuration à Madame Agnès REGNIER
Madame Stéphanie LAUR qui a donné procuration à Monsieur Christophe THILL
Monsieur Roland DI BARTOLOMEO qui a donné procuration à Monsieur Alain DURRINGER*

Date de la convocation : 6 avril 2010

Date d'affichage : 6 avril 2010

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Secrétaire de séance : Mademoiselle Isabelle RENOIR

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

POINT N° 1 : Acquisition de mobilier pour l'école maternelle et le périscolaire

Visée le 14 avril 2010

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 28 octobre 2005, le Conseil Municipal a décidé la construction d'une nouvelle école maternelle et d'un accueil périscolaire.

Ce bâtiment qui est en phase de construction sera achevé fin juin 2010 et l'accueil des enfants s'effectuera à compter de la rentrée scolaire 2010-2011.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de donner son accord à l'achat du mobilier pour la nouvelle école maternelle.

Après consultation du personnel enseignant et de l'association « ECLOS » qui gère le périscolaire quant aux besoins de matériel, un devis a été demandé auprès de deux sociétés.

Le résultat de cette consultation fait apparaître que l'achat du mobilier nécessaire au fonctionnement de cette structure s'élève respectivement à 21.896,00 € H.T. pour l'école maternelle et à 7.621,00 € H.T. pour le périscolaire.

Le plan de financement prévisionnel de financement de ces acquisitions est le suivant :

<u>PERISCOLAIRE</u> <u>7.621,00 € H.T.</u> <u>9.115,00 € T.T.C</u>	CAF		REGION		COMMUNE		TOTAL
Taux et montants	40 %	3.048,00 €	40 %	3.048,00 €	20 %	1.525,00 €	7.621,00 €
TVA					19,6 %	1.494,00 €	1.494,00 €
TOTAL		3.048,00 €		3.048,00 €		3.019,00 €	9.115,00 €

ECOLE MATERNELLE <u>21.896,00 € H.T.</u> <u>26.188,00 € TTC</u>	COMMUNE	DOTATION PARLEMENTAIRE		TOTAL
	6.896,00 €	68,50 %	15.000,00 €	21.896,00 €
	4.292,00 €			4.292,00 €
	11.188,00 €		15.000,00 €	26.188,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE, à l'unanimité,

- **d'accepter** l'acquisition du mobilier avec les plans de financement ci-après,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à lancer les consultations,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions s'y rapportant.

**POINT N° 2 : Désignation des représentants au syndicat de gestion du
collège de Hettange
Visée le 14 avril 2010**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 7 avril 2008, la Municipalité a élu ses deux représentants au Syndicat intercommunal pour la gestion du collège de Volmerange les mines, à savoir :

- Madame Stéphanie LAUR
- Monsieur Walter BELLOFFATO

Compte tenu de la fusion administrative des collèges de Volmerange les Mines et de Hettange Grande, le syndicat Intercommunal de gestion n'avait plus lieu d'exister. Le conseil municipal de Kanfen, par délibération en date du 28 septembre 2009, a validé cette dissolution et a autorisé le transfert de l'actif et du passif du SI de gestion de Volmerange les Mines au SI de gestion du Collège de Hettange Grande.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal est appelé à désigner ses nouveaux représentants au syndicat intercommunal pour la gestion du collège de HETTANGE GRANDE, les représentants antérieurs peuvent se représenter.

La commune est représentée par deux délégués,
Sont candidats : Madame LAUR Stéphanie et Monsieur BELLOFATTO Walter

Le Conseil Municipal voudra bien **élire au scrutin secret** les délégués du syndicat de gestion du collège de Hettange.

Votants : 15
Exprimés : 15

- Madame LAUR Stéphanie, qui a obtenu 15 voix est élue déléguée du Collège de Hettange Grande à l'unanimité des votants
- Monsieur BELLOFATTO Walter, qui a obtenu 15 voix est élu délégué du Collège de Hettange Grande à l'unanimité des votants

POINT N° 3 : Subvention exceptionnelle
Visée le 14 avril 2010

Rapporteur : Monsieur Christophe THILL

Par délibération du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif pour l'exercice 2010 et a inscrit à l'article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé) un montant total de 58.000,00 €.

Compte tenu de leur concert gratuit prévu le 16 mai 2010 en la commune de KANFEN, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle aux mandolinistes de YUTZ, de façon à participer à leurs frais de déplacement à hauteur de 200,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE, par 10 voix pour et 5 voix contre,

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 200,00 € à l'association des mandolinistes de YUTZ.